



Fédération des Arts de la Rue Auvergne-Rhône-Alpes

Village Sutter - 10 rue de Vauzelles - 69001 Lyon -

06.50.24.13.28

coordination@fede-rue-aura.fr

En Auvergne-Rhône-Alpes, le 4 février 2020.

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2017, la Fédération des Arts de la Rue travaille sur la valorisation de la création féminine dans l'espace public.

Comme dans toutes les autres disciplines, les femmes créatrices souffrent d'une méconnaissance de leur travail. Les accompagnements en co-production, les pré-achats et la diffusion de leurs créations sont minces comparés à ceux des hommes.

Trois Fédérations régionales des Arts de la Rue se sont emparées de cette question depuis 2019: Nouvelle Aquitaine (Grand'Rue), Ile de France (Férue) et Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), menant ainsi un chantier inter-régional d'ampleur nationale.

AURA a réalisé une première enquête en 2017 ciblée sur la visibilité des artistes selon le sexe dans les grands festivals dédiés aux arts de la rue en 2017 en Auvergne-Rhône-Alpes. En 2019, nous avons mené une seconde phase d'enquête portant sur la responsabilité artistique des compagnies Arts de la Rue Auvergne-Rhône-Alpes: programmées, subventionnées, soutenues, labellisées, ...

Voici quelques résultats de ces comptages :

Les femmes responsables artistiques de compagnies dans les Arts de la Rue en Auvergne-Rhône-Alpes sont un groupe minoritaire. Elles sont 21%.

Sur les 8 compagnies conventionnées par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, 12 % sont dirigées par des femmes. Sur les 6 compagnies conventionnées par la Région, 16% sont dirigées par des femmes.

En 2018 sur 8 festivals en France, 47 compagnies dirigées par une ou des femmes en Arts de la rue ont été programmées sur 164 compagnies accueillies. Elles sont seulement 29% à être programmées.

Nous vous faisons part aujourd'hui de ces chiffres afin de vous sensibiliser.

Nous vous invitons aujourd'hui à réfléchir à cette question avec nous, et nous sommes à votre disposition pour venir vous rencontrer selon vos disponibilités.

En préalable à cette rencontre, voici des éléments que vous pourriez nous faire parvenir :

- votre programmation (N-1, N et N+1) détaillant les compagnies accueillies sur votre lieu, saison ou festival, distinguer la responsabilité artistique des compagnies (femme, homme, paritaire ou indéterminé)
- des informations sur les apports en production, pré-achats et diffusion par genre
- des éléments qui permettraient d'analyser au mieux la gouvernance et le fonctionnement de votre structure au regard de cette problématique.

Nous vous remercions pour vos contributions !

La commission Egalité Femme / Homme dans les arts de la rue
Fédération des Arts de la Rue
Auvergne-Rhône-Alpes